

LA REALISATION DES TRAVAUX

Nom de l'installateur :

SIRET :

Adresse :

CP, commune :

Téléphone :

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je soussigné(e)..... (nom, prénom du demandeur- propriétaire, mandataire)

Certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé ainsi que sur les pièces jointes.

Je m'engage à réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté, **puis à ne recouvrir l'installation qu'après la visite du service Contrôles de la Régie.**

J'ai bien noté que le(la) technicien(ne) de la Régie des Eaux se déplace sur le terrain lors de la première visite uniquement afin de me conseiller et afin de m'expliquer les aspects réglementaires ; **il n'est donc pas prescripteur de la filière.**

Je suis libre de faire appel à un bureau d'études pour réaliser une étude de sol, ce dernier se rendant responsable de la filière d'assainissement à mettre en place.

En cas de doute sur la filière à mettre en place, je prends bonne note que le(la) technicien(ne) de la Régie des Eaux peut rendre **cette étude de sol obligatoire.**

Je m'engage à régler les frais de « contrôle de conception et de réalisation » fixés par délibération syndicale conformément aux articles R2333-121 du Code des Collectivités Territoriales. Ces frais correspondent aux frais de déplacement, de conseils et d'étude de dossier par notre technicien(ne) (176 € TTC).

A Le

Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour tout complément d'information, contacter

Le service Contrôles de la Régie des Eaux du SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne
10 ZA de Laveau, CS 50 012
33 230 St Médard de Guizières
Tel: **05.57.69.68.75** ou **06.73.95.38.40**
Courriel: spanc@siaepavi.fr



Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement des Vallées de l'Isle et de la Dronne Département de la Gironde

Formulaire de demande d'installation neuve (ou réhabilitation) d'un dispositif d'assainissement non collectif (ANC)

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez construire ou réhabiliter une installation d'assainissement non collectif. Afin de nous permettre d'étudier au mieux votre projet, nous vous remercions de suivre la procédure suivante :

- **Prendre contact avec notre technicien(ne)** de la Régie des Eaux (05.57.69.68.75 / 06.73.95.38.40) ou avec un bureau d'étude pour vous aider à remplir votre demande.
- **Déposer votre demande auprès des services de la Régie des Eaux** dument complétée avec :
 - **un plan de masse** permettant de situer l'assainissement sur le terrain ainsi que l'exutoire et la destination des eaux de pluies.
 - **un plan de situation** permettant de situer l'habitation dans la commune.
 - **l'autorisation de rejet** si nécessaire.
- Après étude de votre dossier, le service Contrôles de la Régie des Eaux vous fera parvenir **un avis sur la conformité du projet** de votre assainissement non collectif.

L'avis sur la conformité de votre projet d'ANC devra IMPERATIVEMENT être joint au dossier de demande de Permis de Construire (à défaut le dossier sera incomplet et refusé).

- **Lorsque votre projet de construction est finalisé**, contacter notre service au moins 3 jours ouvrables avant le début des travaux pour que ce dernier réalise le contrôle de réalisation. **Ne pas reboucher l'installation tant que le passage de notre service n'a pas été effectué.**
- Par la suite, **un avis sur la réalisation** de votre ouvrage accompagné de la facture de la prestation, vous parviendra.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations.

La Direction



LE DEMANDEUR

NOM, Prénom :

Adresse actuelle :

CP, commune :

Téléphone :

TERRAIN

NOM, Prénom :

Adresse :

CP commune :

Section : N° de(s) parcelle(s) :

Superficie du terrain : m²

Texture dominante (sableuse, limoneuse, argileuse) :

- Moins de 50 cm :
- De 50 à 100 cm :
- Supérieur à 100 cm :

Peut-il y avoir de l'eau libre dans le sol en hiver ? Oui Non

Si oui, à partir de quelle profondeur ? inférieur à 50 cm inférieur à 100 cm supérieur à 100 cm

Présence d'un puits sur le terrain Oui Non

Si oui, quelle en est son usage ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Consommation humaine | <input type="checkbox"/> Consommation ménagères |
| <input type="checkbox"/> Consommation animale | <input type="checkbox"/> Arrosage |
| <input type="checkbox"/> Non utilisé | <input type="checkbox"/> Autre : |

Si utilisé en consommation humaine, est-il déclaré en mairie ? Oui Non

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX

Habitation individuelle : Neuve Existante

Nombres de pièces principales : WC / Chambre(s) / Cuisine(s) / SDB

Surface de l'habitation : m²

Nombre d'habitants permanents :

Type d'habitation : principale / secondaire



DEMANDE D'INSTALLATION DE LA FILIERE SUIVANTE

PRETRAITEMENT / TRAITEMENT

- FOSSE TOUTES EAUX avec PREFILTRE incorporé d'un volume de :

- 3 000 litres
- 5 000 litres
- 4 000 litres
- Autre volume : litres



- BAC DEGRAISSEUR d'un volume de

- 200 litres
- 500 litres
- Autre volume : litres

- TRANCHEES D'EPANDAGE -Longueur et nombre de tranchées en parallèle :

-Largeur des tranchées :

- FILTRE A SABLE VERTICAL / TERTRE DRAINE : m²

- FILTRE A SABLE VERTICAL / TERTRE NON DRAINE : m²

FILIERES AGREES

- FILTRE COMPACT Nom et référence de la filière :

- MICRO- STATION Nom et référence de la filière :

LE REJET

Lorsque la filière est drainée, le rejet est effectué vers un exutoire, s'agit-il :

D'un fossé communal ? D'un fossé privé ? D'un fossé départemental ?

D'une rivière ? De drains d'évacuation ? Autre :

⇒ **Joindre l'autorisation de rejet du propriétaire de l'exutoire.**